

**ARRETE D'ANNULATION PORTANT DECLARATIONS  
DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS  
N° 2019-30**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu la demande d'annulation émanant du Conseil Régional concernant la déclaration de la vacance ou de création d'emploi pour le grade d'Attaché hors classe enregistrée sur l'Arrêté EMP : 2019-21 en date du 22 mai 2019,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** l'annulation de la déclaration de création ou de vacance d'emploi de catégorie A conformément au tableau joint au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

**ARTICLE 3 :** La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

Le *22.07.2019*



Fait à Basse-Terre, le 18/07/2019

**P/La Présidente  
La Directrice Générale des Services**

*[Signature]*  
**Marie-louise THIBET**

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Conseil Régional	ATTACHE HORS CLASSE	Directeur des Ressources Humaines	Retraite	35 H 00	Pilotage, management et gestion des ressources : Superviser l'ensemble des activités et services de la direction. Encadrer les personnels, organiser le travail, contrôler la qualité du service rendu. Assurer la gestion optimisée des moyens dans le respect des enveloppes budgétaires.	2019-689

**P/LA PRESIDENTE**  
**La Directrice Générale des Services**



**Marie-Louise THIBET**